



La cgt finances publiques vous présente un guide pour vous aider pendant la procédure d'entretien professionnel ainsi que les principales nouveautés pour cette année.

De fin janvier à mi-mars 2018, l'ensemble des collègues de la Dgfip va être convoqué à l'entretien professionnel annuel portant sur l'année de gestion 2017. La CGT rappelle que seule la convocation à l'entretien est obligatoire, la participation reste au choix de chaque personne. Si vous souhaitez le boycotter, la CGT vous accompagnera dans cette démarche.

La procédure est dématérialisée via l'application EDEN-RH.

- **La mise en place du protocole PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunérations), non signé par la CGT, instaure un cadencement unique d'avancement d'échelon.**

Il supprime donc l'attribution des réductions-majorations d'ancienneté (nombre de mois).

En 2017, c'est la catégorie B qui s'est vue appliquée ce protocole.

A compter de 2018, les catégories A et c entrent aussi dans le système. Les mois acquis ne sont pas perdus et seront utilisés lors du prochain changement d'échelon.

Cela induit donc des changements dans l'établissement des tableaux d'avancement pour les catégories A, B et c et les listes d'aptitude de c en B et de B en A.

- **Le compte-rendu d'entretien Professionnel devient donc un élément primordial pour les promotions.**

La CGT finances publiques demande l'abrogation du système d'évaluation professionnelle tel qu'il est pratiqué aujourd'hui.

Elle revendique une notation de carrière avec une note chiffrée. Le système de notation doit être basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle des agents.

Quelle que soit votre situation, n'hésitez jamais à faire lire votre compte rendu d'entretien professionnel (CREP) à vos militants CGTde site.

Public: [Vos droits](#)
[Carrières-Règles de gestion](#)
[Entretien Professionnel 2018](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank